

Les voyelles ouvertes du québécois et l'ordonnance intrinsèque

Marc Picard

Numéro 7, 1978

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/800053ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/800053ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0315-4025 (imprimé)

1920-1346 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Picard, M. (1978). Les voyelles ouvertes du québécois et l'ordonnance intrinsèque. *Cahier de linguistique*, (7), 71–76. <https://doi.org/10.7202/800053ar>

LES VOYELLES OUVERTES DU QUÉBÉCOIS
ET L'ORDONNANCE INTRINSÈQUE

Dans le système phonologique de certains dialectes du québécois, il existe deux règles qui sont de toute évidence transparentes et qui pourtant ne semblent pas s'ordonner intrinsèquement du fait que l'ordre d'alimentation qui existe entre les deux doit être bloqué. Autrement dit, tout indique qu'il faut absolument spécifier leur ordre d'application pour obtenir le bon output, et ceci pose un problème sérieux pour toute théorie linguistique qui n'accepte pas l'ordonnance extrinsèque. Voyons les faits.

Premièrement, on remarque que les voyelles [a] et [ʌ] alternent de la façon suivante :

ʃʌ	"chat"	ʃat	"chatte"
tʌbʌ	"tabac"	tʌbʌʒi	"tabagie"
pʌ	"plat"	plat	"plate"
dʀʌ	"drap"	dʀapʀi	"draperie"
rʌ	"rat"	rat	"rate"

Comme il existe des formes telles que [sʌt] "sotte", [ʌʀlʌʒ] "horloge", [pʀʌp] "propre", etc., on doit éliminer la possibilité que la règle soit :

$$\text{ʌ} \rightarrow \text{a} / \text{ __ } \text{C}$$

On se voit forcé d'en conclure que la règle est plutôt :

$a \rightarrow \wedge / _ \#$

Un certain nombre de formes apparemment exceptionnelles telles que [la] "la", [ma] "ma", [ta] "ta", [ka] "qu'à", etc. s'expliquent assez facilement par le fait qu'elles ne portent jamais l'accent tonique. Cette explication se voit confirmée lorsqu'on observe l'alternance phonétique d'une forme comme "ça" avec et sans accent :

Ça [sa] commence comme *ça* [s \wedge].

On peut aussi comparer des formes comme "à" et "a" :

À [a] raison de.

Il a [\wedge] raison.

On retrouve aussi une autre série de formes qui ne subissent pas la règle et qu'on ne peut pourtant pas expliquer par le manque d'accent tonique. En voici des exemples :

papa	"papa"	tata	"tata"
kaka	"kaka"	baba	"baba"
dada	"dada"	ž \check{z} až \check{z} a	"Zsa Zsa"
nana	"Nana"	gaga	"gaga"

On s'aperçoit facilement que ces formes ont quelque chose en commun : elles sont toutes réductives. La règle ne s'applique donc pas aux formes dont la structure syllabique est C₁a C₁a. A noter que cette restriction ne tient pas uniquement au fait que [a] se trouve dans la syllabe pénultième. Il faut que la syllabe au complet soit identique à la syllabe finale. Ainsi, on a :

saš \wedge	"Sacha"	ab \wedge	"abat"
tab \wedge	"tabac"	mar \wedge	"Marat"

Donc, le changement de /a/ à [\wedge] se produit lorsque /a/ est en finale, qu'il porte l'accent tonique, et qu'il apparaît dans une syllabe qui n'est pas identique à la syllabe pénultième. On peut formuler cette règle comme suit :

$$A - \left[\begin{array}{c} a \\ +acc. \end{array} \right] \rightarrow \wedge / (C_{<1>}^a) C_{<2>} _ \#$$

Condition : 1 ≠ 2

Dans plusieurs des dialectes où l'on retrouve la règle A, il existe aussi des alternances comme :

la	"lait"	letsye	"laitier"
krwa	"croix"	krweze	"croisé"
la	"laid"	led	"laid"
ma	"met"	mæt	"mettre"
pla	"plâtt"	plezir	"plaisir"

Etant donné l'existence de formes telles que [pat] "patte", [gaʒe] "gager", [ʒad] "jade", etc., et étant donné aussi la description structurale de la règle A, c'est-à-dire que /a/ > [ʌ] en finale de mot, on ne peut évidemment pas formuler la règle qui rend compte de l'alternance [a] ~ [ɛ] autrement que :

$$B - \varepsilon \rightarrow a / _ \#$$

Donc, tout semble indiquer que les règles A et B rendent compte d'alternances tout à fait régulières et qu'en même temps elles sont en quelque sorte en conflit dans le sens que la contrainte phonétique exprimée par A, c'est-à-dire le changement obligatoire de /a/ à [ʌ] en finale, est enfreinte par B, c'est-à-dire le changement obligatoire de /ɛ/ à [a] dans le même contexte.

Dans une théorie phonologique qui permet l'ordonnance extrinsèque, il n'existe évidemment aucun problème puisqu'on n'a qu'à stipuler que, dans ces dialectes, A s'applique avant B. Cependant, puisque depuis quelques années déjà un nombre toujours croissant de linguistes se sont acharnés à démontrer, et ce de façon de plus en plus convaincante, que l'ordonnance extrinsèque est un mécanisme purement artificiel, difficilement justifiable et beaucoup trop puissant, on en arrive à se demander comment on peut rendre compte du problème de l'alternance des voyelles ouvertes en québécois sans être contraint à spécifier leur ordre d'application.

Par exemple, dans la théorie d'ordonnance intrinsèque de Koutsoudas, Sanders et Noll (KSN), on se verrait forcé d'appliquer la règle B à une forme sous-jacente comme /lɛ/ "laid", et à l'output /la/, on ne pourrait bloquer l'application de la règle A, ce qui donnerait *[lʌ], car cette théorie stipule qu'une règle doit s'appliquer à chaque fois que sa description structurale est satisfaite. Autrement dit, "each rule ... applies to every representation that satisfies its structural description" (KSN 1971 : 3). Naturellement, comme on le sait, KSN et leurs disciples ont formulé tellement de principes d'ordonnance soi-disant "universels" pour rendre compte de toutes sortes de cas exceptionnels qu'il se pourrait fort bien qu'ils en aient déjà trouvé un qui puisse "expliquer" le cas présent. Même si c'était le cas, cela ne saurait guère nous intéresser.

Dans la théorie de la grammaire générative naturelle (GGN), comme l'indique Hooper, "the phonological rules ... apply in random sequential order, that is, a rule applies any and every time its structural description is met" (1974 : 13). Malgré les différences importantes qui existent entre la GGN et la théorie de KSN, il n'en reste pas moins que les deux font exactement les mêmes prédictions dans le cas présent, c'est-à-dire que la règle A doit s'appliquer à l'output de la règle B.

Si on prend pour acquis que la GGN est de beaucoup plus intéressante que la théorie de KSN, si ce n'est que parce qu'elle évite de faire appel à ces principes "universels" arbitraires mentionnés ci-dessus, il faut se demander si ce qui nous apparaît comme un problème ne ressort pas plutôt du fait que les règles A et B ne sont pas vraiment des règles phonologiques dans le cadre de la théorie de la GGN.

Or il semble bien que les règles formulées ci-dessus répondent aux critères établis par cette théorie. Chacune d'elles a une motivation purement phonétique, c'est-à-dire que son application ne se limite pas à des catégories morphologiques particulières, et chacune

d'elles est dépourvue d'exceptions systématiques, c'est-à-dire des exceptions qui appartiennent toutes à une ou plusieurs catégories morphologiques¹ (voir Hooper 1976 : 102). Elles paraissent toutes deux être productives et transparentes. De plus, on s'imagine mal comment ces règles pourraient être formulées autrement de façon à contourner le problème. La solution se fait toujours attendre.

Marc Picard

Université du Québec à Trois-Rivières

1. La règle A a un nombre très restreint d'exceptions isolées comme [fa] "fa" et [prã|a] "prends-la" (bien qu'on entende aussi parfois [prã|ʌ]).

BIBLIOGRAPHIE

- HOOPER, J. (1974), "Aspects of Natural Generative Phonology", *Indiana University Linguistics Club*.
- (1976), *Introduction to Natural Generative Phonology*, Academic Press.
- KOUTSOUDAS, A., G. SANDERS et C. NOLL (1971), "On the Application of Phonological Rules", *Indiana University Linguistics Club*.